

Déclaration de principe – Novembre 2012¹

Arrêtez-vous

1. La réduction à la source est la première priorité de toute gestion responsable des déchets. Cependant, la réduction et l'élimination de la production de déchets hautement radioactifs n'ont pas été priorisées, ni même envisagées par le gouvernement fédéral ou les producteurs de déchets canadiens.
2. Le Canada peut et doit cesser de produire des déchets hautement radioactifs. De nombreuses études montrent que le remplacement d'anciens réacteurs nucléaires par d'autres sources d'énergie et un passage à une énergie 100 % renouvelable – et pouvant être conservée – est possible et rentable.

Stockage géologique

3. Aucun enfouissement géologique des déchets de combustible nucléaire ne fonctionne dans le monde. Malgré plusieurs décennies d'études, aucune preuve technique n'a été apportée en faveur de l'enfouissement géologique, et de nombreuses difficultés techniques persistent.
4. Comme l'a montré le Rapport de la Commission Seaborn, en 1998, ni la sécurité, ni l'acceptabilité de l'enfouissement géologique profond des déchets radioactifs n'ont été établies à la satisfaction de cette commission d'évaluation environnementale fédérale, après qu'elle ait examiné les preuves présentées au cours d'une analyse sur dix ans de l'Énergie atomique du Canada limitée dans *Nuclear Fuel Waste Management and Disposal Concept*, qui portait sur l'enfouissement géologique.
5. Étant donné que des déchets continuent à être produits alors qu'aucune option de gestion socialement acceptée ou à long terme n'a été concluante, la gestion des déchets nucléaires devrait être fondée sur un stockage contrôlé et accessible en surface ou proche de la surface, à ou près de son emplacement actuel.

Société de gestion des déchets nucléaires

6. La société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) est une association industrielle de producteurs et de propriétaires de déchets de combustible nucléaire (à savoir New Brunswick Power, Hydro Québec and Ontario Power Generation (OPG), les trois services publics provinciaux qui détiennent 98 % des déchets canadiens hautement radioactifs). C'est en contradiction directe avec les recommandations de la Commission Seaborn, demandant qu'une agence « indépendante » soit créée, sans lien de dépendance avec l'industrie nucléaire, avec un conseil d'administration de « partenaires clé » indépendants.
7. La Loi sur les déchets de combustible nucléaire oblige la SGDN à traiter les déchets de combustible nucléaire à partir des réacteurs anciens et actuellement en fonctionnement au Canada. La SGDN outrepassa son mandat en cherchant à inclure dans son programme les déchets de combustible des concepts de réacteurs encore non-construits et non-approuvés, qui produisent des déchets radioactifs plus toxiques et à longue durée de vie, et en assumant les responsabilités de l'OPG pour la gestion des niveaux de déchets nucléaires faibles et intermédiaires.
8. L'approche de « consultation » des Canadiens par la SGDN a été défailante dans chaque phase des efforts faits par la SGDN à ce jour. La SGDN n'est pas parvenue à répondre aux exigences de la Loi sur les déchets de combustible nucléaire en mettant en place son option privilégiée de « Gestion adaptative progressive », a manqué d'ouverture et de transparence, et n'a pas rempli son devoir de consultation des peuples indigènes du Canada.
9. Si la SGDN procède à la mise en place d'une installation centralisée pour les déchets nucléaires, celle-ci présentera des risques pour les communautés qui se trouvent sur l'itinéraire du transport des déchets. Ces risques augmenteront si la poursuite de la production de déchets nucléaires est autorisée. Les communautés qui se trouvent le long d'une route de transport potentielle devraient avoir un droit de veto sur l'itinéraire, et elles devraient recevoir des fonds via une tierce partie neutre, pour effectuer des recherches indépendantes et apporter une formation à l'échelle de la communauté, afin de soutenir leur prise de décision communautaire.
10. Une communauté sélectionnée par la SGDN en tant que site pour l'enfouissement géologique et les personnes vivant dans ce secteur devraient avoir un droit de veto qui s'étend au-delà des études finales et des évaluations environnementales, de l'estimation ou de l'évaluation des risques.

¹ Cette déclaration est une mise à jour de la Déclaration de principe d'Action déchets nucléaires de 2003.

Exportation et importation des déchets nucléaires

11. Le gouvernement canadien devrait garantir que le Canada n'importera ni n'exportera de déchets radioactifs, y compris par le biais d'accords bilatéraux ou suite à son engagement dans des accords bilatéraux ou multilatéraux, ou dans des partenariats.

ACTION DÉCHETS NUCLÉAIRES

Un réseau d'organisations préoccupé par les déchets hautement radioactifs et l'énergie nucléaire au Canada

Les organisations suivantes ont approuvé notre Déclaration de principe 2012, la lettre d'Action déchets nucléaires adressée au ministre fédéral des Ressources naturelles, l'Honorable Joe Oliver, et la lettre ouverte aux communautés faisant l'objet d'une enquête de la Société de gestion des déchets nucléaires en tant que sites d'enfouissement potentiels pour tous les déchets de combustibles canadiens hautement radioactifs :

Bruce Peninsula Environment Group (ON)
Canadian Coalition for Nuclear Responsibility/
Le regroupement pour la surveillance du nucléaire (QC)
Canadian Environmental Law Association (ON)
Citizens Environment Alliance of Southwestern Ontario (ON)
Coalition for a Liveable Sudbury (ON)
Committee for Future Generations (SK)
Concerned Citizens Committee of Manitoba (MB)
CCNB Action (NB)
CCNB Action, Saint John Fundy Chapter (MB)
Council of Canadians (CDA)
Durham Nuclear Awareness (ON)
Environment North (ON)
Families Against Radiation Exposure (FARE) (ON)
Great Lakes United (INT)
Greenpeace Canada (CDA)
Huron Grey Bruce Citizens Committee on Nuclear Waste (ON)
Inter-Church Uranium Committee Educational Cooperative (SK)
International Institute of Concern for Public Health (CDA)
Inverhuron Committee (ON)
Metis Nation-Saskatchewan Local 108 Fish Lake (SK)
National Council of Women of Canada (CDA)
Nipissing Environment Watch (ON)
Northwatch (ON)
Nuclear Free Sudbury (ON)
Physicians for Global Survival (INT)
Port Hope Community Health Concerns Committee (ON)
Provincial Council of Women of Ontario (ON)
Sierra Club Canada (CDA)
Sierra Club Ontario (ON)
Temiskaming Environmental Action Committee (ON)
Women's Healthy Environments Network (WHEN) (ON)